

Compte rendu de la séance du mardi 29 novembre 2016

Président : GIBERT Alain

Secrétaire : ROUDIL Aurélie

Présents : Monsieur Alain GIBERT, Monsieur Hervé CAMPO, Monsieur Alain RIEU, Madame Aurélie ROUDIL, Monsieur Jean-Claude TRICART, Monsieur Gaston VAN DYCK, Monsieur Merryll ZELIAM

Représentée : Madame Alice VARIN par Monsieur Alain GIBERT

Ordre du jour

1. Autorisation donnée au maire pour déposer la demande de permis de construire du bâtiment pour locaux périscolaires, cantine et animation culturelle intercommunale et signer tous les documents afférents à cette demande de permis de construire.
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.
3. Vote de crédits supplémentaires : Budget M14 (articles 633, 6411, 6413 et 6450).
4. Vote de crédits supplémentaires : Budget M14 (article 202 - opération 85).
5. Labeaume en musiques : Quartier d'hiver 2016-2017 (concert du 08 avril 2017).
6. Signature convention "Sorties d'artistes".
7. Validation et vote du plan d'adressage.
8. Autorisation donnée au maire pour lancer la consultation et signer le marché relatif à l'achat des plaques de rues et des numéros des habitations.
9. Autorisation donnée au maire pour lancer la consultation et signer le marché pour la réalisation d'un monument aux morts devant la mairie.
10. Déplacement du chemin rural lieudit la Sauvette.
11. Demande de location de la parcelle communale cadastrée section B 826 par Monsieur et Madame VARIN.
12. Délibération autorisant l'encaissement des chèques du repas des aînés.

Divers :

- Demande de Monsieur BROUNS (architecte à Joannas) pour rencontrer les membres du Conseil Municipal.
- Mur du Perrier.
- Recherche intervenants pour le périscolaire.

Délibérations du conseil

Autorisation dépôt permis de construire 007.196.16D0005 (2016-054)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obtention de la subvention DETR d'un montant de 197 821,05 € pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des activités périscolaires, la cantine et l'animation intercommunale représentant un coût total de 565 203,00 €.

Dans ces conditions, il convient de déposer la demande de permis de construire afférente à cette opération.

Une demande est déposée sous le numéro 007.196.16D0005.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis n° 007.196.16D0005 pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des activités périscolaires, la cantine et l'animation intercommunale ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande de permis de construire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 7

Abstention : 1

Modification des statuts de la CDC Beaume Drobie (2016-055)

Monsieur le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative aux modifications des statuts engagées par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Septembre 2016.

Il donne lecture de cette délibération et de son annexe.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition des modifications des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir débattu et après avoir ouï son maire,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Vote de crédits supplémentaires - Budget M14 (2016-056)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT :

022	Dépenses imprévues	-4300.00	
6288	Autres services extérieurs	-2000.00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	200.00	
6411	Personnel titulaire	3100.00	
6413	Personnel non titulaire	5000.00	
64168	Autres emplois d'insertion	-9000.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	7000.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Vote de crédits supplémentaires - Budget M14 (2016-057)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

INVESTISSEMENT :

202 - 85	Frais réalisat° documents urbanisme	6293.76	
2151 - 39	Réseaux de voirie	-6293.76	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Labeaume en Musiques - Quartiers d'Hiver 2016-2017 (2016-058)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nouvelle saison de concerts organisé par Labeaume en Musiques pour les Quartiers d'Hiver 2016-2017.

La Commune de Rocles accueillera donc un concert le dimanche 08 avril 2017 à 20 h 30.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'accueil prendra à sa charge :

- les relations avec les autorités religieuses si le lieu choisi est une église, un temple...
- la préparation du lieu de concert en relation avec Labeaume en Musiques
- la mise à disposition d'un lieu pour les loges des artistes
- les charges liées à l'utilisation du lieu
- une présence le soir du concert à l'entrée
- une participation à la diffusion publicitaire de l'événement
- l'organisation des parkings si nécessaire
- un accès aux dispositifs de sécurité ainsi qu'au disjoncteur électrique
- l'organisation d'un verre de l'amitié à l'issue du concert avec les artistes et le public.

La Commune s'acquittera d'une participation financière d'un montant de 400 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'organisation du concert sur la Commune de Rocles le 08 avril 2017, moyennant une participation financière de 400 €.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Signature convention "Sorties d'artistes" (2016-059)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des activités musicales mises en place par le Département en faveur des établissements scolaires ardéchois, le Département s'engage à effectuer pour les élèves de l'Ecole Primaire Publique de Rocles un spectacle "Sorties d'Artistes", moyennant un coût pour la Commune de 175 €.

Pour ce faire, une convention doit être régularisée entre le Département et la Commune de Rocles qui précise notamment les engagements respectifs de la Commune et du Département et rappelle le principe de gratuité pour les enfants.

Le coût de cette sortie sera inscrit au budget 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Validation et vote du plan d'adressage (2016-060)

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

Une réunion publique s'est tenue le 25 novembre afin de présenter le plan d'adressage à la population.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord oral à la dénomination de leurs voies. Le comité consultatif sur l'adressage a recueilli leur avis ou souhait de dénomination. Un courrier leur sera adressé pour officialiser leur accord sur la dénomination proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la délibération globale des voies, sur le système de numérotation des immeubles et sur l'aspect esthétique des plaques de rue.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune",

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Foncier ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu l'article 141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

DECIDE de procéder à la dénomination des voies communales et de proposer une dénomination des voies privées,

ADOPTÉ les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,

PROPOSE les dénominations pour les voies privées comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,

APPROUVE l'état joint à la présente délibération définissant les voies de la Commune de Rocles,

APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage avec côté impair et côté pair.

APPROUVE la proposition esthétique des plaques de dénomination de voie et de numérotation des immeubles comme présentée lors de la réunion publique du 25 novembre 2016.

PRÉCISE que le coût de numérotage des maisons est à la charge des propriétaires.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget principal 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en oeuvre de cette décision.

PLAN ADRESSAGE COMMUNE DE ROCLES
Liste des voies par ordre alphabétique

N° de Voie (Inventaire)	nom AFNOR	hameau de départ		
CL-9	Ruelle de l' Avenir	<i>Chef-Lieux</i>	CL-4 Place Saint Andéol	Sans issue
CR-10	Chemin des Bartes		<i>La Croix de Rocles</i>	Route d' Auvergne
CH-8	Le Tour du Bayard	<i>Champussac</i>	CH-1 Route de la Croix Blanche	Route de la Croix Blanche
LL-1	Côte de la Beaume	<i>La Loubière</i>	PB-1 Route des Chandelles	Le Nègre/Nouzaret
SA-2	Chemin du Berlut	<i>Salindre</i>	CR-1 Route d' Auvergne	Sans issue
CR-7	Route de Bouteillac		<i>La Croix de Rocles</i>	entrée Bouteillac ???
CR-5	Route des Brisons		<i>La Croix de Rocles</i>	Sanilhac
CR-8	Route des Bruyères		<i>La Croix de Rocles</i>	Blaunac
CH-6	Impasse du Calvaire	<i>Champussac</i>	CH-5 Chemin de Vermalle	Sans issue
CL-1	Route des Castanea Sativa	<i>Chef-Lieux</i>	CL-3 Rue Tepano Jaussen	Place du Foirail
LA-2	Chemin des Castagnaires	<i>Laugeyre</i>	CR-4 Route du Dauphiné	CUMA
IA-1	Chemin du Champ de la Plaine	<i>Laugeyre</i>	CR-4 Route du Dauphiné	Lieu-dit Champ de la Plaine
PB-1	Route des Chandelles	<i>Pied de bœuf</i>	CR-1 Route d' Auvergne	Sanilhac (le Gua)
LS-7	Route du Chavarot	<i>La Sauvette</i>	LS-1 Route de l'Estive	Montée de Coudougne
LV-3	Chemin du Chicadou	<i>Le Vernet</i>	LV-8 Chemin de la Costête	lieu-dit les Champs
BO-1	Chemin du Claussas	<i>Bouteillac</i>	CR-7 Route de Bouteillac	cul de sac
LV-6	Calade de la Clède	<i>Le Vernet</i>	LV-4 Passage de la Source	Chemin du Chicadou
LC-1	Chemin des Combes	<i>Les Combes</i>	CR-7 Route de Bouteillac	Les Combes

LV-8	Chemin de la Costête	<i>Le Vernet</i>	LV-1 Route du Vernet	Lieu-dit la Costête
LS-6	Montée de Coudougne	<i>La Sauvette</i>	LS-1 Route de l' Estive	Sans issue
CL-6	Calade du Couvent	<i>Chef-Lieux</i>	CL-4 Place Saint Andéol	Route des Castanea Sativa
CH-1	Route de la Croix Blanche	<i>Champussac</i>	CR- Route d' Auvergne 1	Laboule
BL-1	Chemin de la Croix du Coulet		<i>Blaunac / Le Théron</i>	Chemin du Clos à Regord
CL-7	Chemin de la Croze	<i>Chef-Lieux</i>	CL-4 Place Saint Andéol	Sans issue
CR-4	Route du Dauphiné		<i>La Croix de Rocles</i>	Joannas
CL-5	Rue du Dorcier	<i>Chef-Lieux</i>	CL-4 Place Saint Andéol	Route du Grand Bois
CL-10	Passage des Ecoliers	<i>Chef-Lieux</i>	CL-2 Chemin du Teyssier	Route du Grand Bois
CH-4	Calade de l' Escolo	<i>Champussac</i>	CH- Route de la Croix Blanche 1	Route de la Croix Blanche
LS-1	Route de l' Estive	<i>La Sauvette</i>	CH- Route de la Sauvette 9	Ribemale
CR-2	Place du Foirail		<i>La Croix de Rocles</i>	
RE-1	Route de la Font	<i>Regord</i>	LV-1 Route du Vernet	
NO-3	Route de la Grâce	<i>Nouzaret</i>	NO- Route de Nouzaret 1	Bas de Nouzaret
LP-1	Route du Grand Bois	<i>Salavert</i>	CR- Route du Dauphiné 4	Impasse
LH-1	Rue de l' Hubac	<i>Salavert</i>	CR- Route du Dauphiné 4	Route du Dauphiné
CR-6	Route du Jal		<i>La Croix de Rocles</i>	ancien ch Vernet
LJ-1	Calade du Jal	<i>Le Jal</i>	CR- Route du Jal 6	Sans issue
CR-9	Chemin Jouve-Gévaudan		<i>La Croix de Rocles</i>	Route des Bruyères
NO-5	Calade de La Passerelle	<i>Nouzaret</i>	NO- Route de la Grâce 3	Bas de Nouzaret
BO-3	Ruelle de la Léouzeïre	<i>Bouteillac</i>	BO- Calade de la Pizoulette 2	lieux dit Les Taillades, la léouzière
LE-1	Route de Leyval	<i>Leyval</i>	Joan Joannas nas	entrée Leyval
LPE-1	Route du Loup	<i>Le Perrier</i>	CR- Route des Brisons 5	Lieu-dit du Loup
CR-1	Route du Meyrand		<i>La Croix de Rocles</i>	Laboule
LB-1	Chemin Meyssony	<i>Le Barbier</i>	CR- Route des Bruyères 8	Sans issue
LE-3	Calade des Muletiers	<i>Leyval</i>	LE-1 Route de Leyval	Ruelle du Pont
NO-1	Route de Nouzaret	<i>Nouzaret</i>	CR- Route des Brisons 5	Entrée de Nouzaret
LV-2	Chemin des Parties	<i>Le Vernet</i>	LV-8 Chemin de la Costête	Lieu-dit les Parties
LS-8	Calade de la Pierre	<i>La Sauvette</i>	LS-1 Route de l' Estive	Sans issue
NO-2	Calade des Piques	<i>Nouzaret</i>	NO- Route de la Grâce 3	« le pigeonnier »
BO-2	Calade de la Pizoulette	<i>Bouteillac</i>	BO- Chemin du Claussas 1	Lieux dit la Pize
LE-2	Ruelle du Pont	<i>Leyval</i>	LE-1 Route de Leyval	Sans issue
CH-	Chemin de la Pose	<i>Champussac</i>	CH- Calade de l' Escolo	Sans issue

3		4	
LPO-1	Route de Pouteyre	<i>Pouteyre</i>	CR-5 Route des Brisons !!! ch privé pour ferme Pouteyre girelli
LR-1	Route du Redon		<i>Trape et Murette</i>
CL-4	Place Saint Andéol		<i>Chef-Lieux</i>
CH-9	Route de la Sauvette	<i>Champussac</i>	CH-1 Route de la Croix Blanche Route de l' Estive
LV-4	Passage de la Source	<i>Le Vernet</i>	LV-8 Chemin de la Costête Chemin du Chicadou
CL-3	Rue Tepano Jaussen	<i>Chef-Lieux</i>	CL-2 Chemin du Teyssier Place Saint Andéol
CL-2	Chemin du Teyssier	<i>Chef-Lieux</i>	CL-3 Rue Tepano Jaussen Route du Dauphiné
SA-1	Route de Valousset	<i>Salindre</i>	CR-1 Route d' Auvergne Valousset
CH-5	Chemin de Vermalle	<i>Champussac</i>	CH-1 Route de la Croix Blanche Sans issue
LV-1	Route du Vernet	<i>Le Vernet</i>	CR-7 Route de Bouteillac Chemin de la Costête
CR-3	Vieille Route		<i>La Croix de Rocles</i> Route du Dauphiné

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 6

Contre : 2

Consultation et commande plaques rues et numéros habitations (2016-061)

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'adressage engagée par la commune, il convient de consulter plusieurs entreprises de fabrication de plaques de rues et de numéros d'habitation avant de passer commande.

Dans ces conditions, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à consulter plusieurs entreprises afin d'obtenir le meilleur prix, à signer le bon de commande et à passer commande de la fabrication de plaques de rues et de numéros d'habitation.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Consultation et signature bon de commande monument aux morts (2016-062)

Monsieur le Maire rappelle la demande de plusieurs membres du conseil municipal d'installer un monument aux morts face à l'entrée de la mairie.

Avant d'engager les travaux, il convient de consulter plusieurs entreprises.

Dans ces conditions, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à consulter plusieurs entreprises afin d'obtenir le meilleur prix, à signer le bon de commande et à passer commande de la construction du monument aux morts.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Déplacement chemin rural lieudit la sauvette (2016-063)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du souhait de Monsieur et Madame RIEU Alain de faire déplacer le chemin rural qui traverse actuellement les parcelles dont ils sont propriétaires au lieudit "la Sauvette" à Rocles.

Les dispositions applicables aux chemins ruraux sont codifiées aux articles L.161-1 à L.161-13 du Code Rural.

L'article L.161-10 du Code Rural prévoit que l'aliénation d'un chemin rural doit faire l'objet d'une décision par le Conseil Municipal après enquête publique.

L'établissement du dossier d'enquête publique sera confié à Monsieur Alain MONNIER, géomètre-expert à Aubenas.

Les frais inhérents à cette mission seront intégralement pris en charge par Monsieur et Madame Alain RIEU.

Il est ici précisé que Monsieur Alain RIEU quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Demande de location Mr et Mme VARIN (2016-064)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur et Madame VARIN au terme duquel ils souhaitent obtenir l'accord de la commune pour la gestion d'une parcelle communale cadastrée section B n° 826 d'une surface de 2 290 m² en vue d'y installer quelques animaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'étudier les différentes possibilités de mise à disposition de ce terrain avant de donner une réponse à Monsieur et Madame VARIN.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Délibération autorisant l'encaissement des chèques du repas des aînés (2016-065)

Compte-tenu de la dépense qui sera engendrée à l'occasion du repas des aînés qui se déroulera le 11 décembre 2016, il est proposé une participation financière au repas des aînés à hauteur de 25 € pour les personnes âgées de moins de 65 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement des sommes qui seront affectées au compte 7788.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8